

*École élémentaire de Fauverney
Place de la Mairie
21110 Fauverney
03.80.39.00.31*

*À Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Monsieur le Maire de Fauverney
La commission scolaire
Aux Parents d'élèves élus
Aux Enseignants*

CR du CONSEIL D'ÉCOLE du 03 février 2026

Présents : Mme Lambert, M Bigeard, M Cornemillot, pour la commune
Mmes Verin, Coquelet, Bonin, Barnou, Larere et M Geurts parents d'élèves élus
Mme Van Bergen, Mme Degrange, M Mangin et M Roy, enseignants
Excusé(e)s: M Bonin

➤ Bilan de la coopérative scolaire

Monsieur Roy présente le bilan de la coopérative scolaire.

Lors de ce premier semestre, l'école a réalisé 2 opérations :

- la vente des photos de classe pour un bénéfice de 500€ (en notant que les pochettes avaient été achetées l'an passé).
- L'opération « Brioches » a permis de faire un bénéfice de 130€, merci aux parents d'élèves élus pour l'initiative et l'organisation de cette opération qui méritera d'être reconduite, en la diffusant dans tout Fauverney.

Apparaît également dans ce bilan le règlement du bus pour la sortie au zoo de l'Auxois des maternelles et CP en juin 2025 (le transporteur ne nous ayant transmis la facture qu'en décembre).

Une opération gourmande est en cours de réalisation (février/mars).

Monsieur Roy remercie les parents élus pour leur investissement et leurs initiatives.

Le bilan de la coopérative est soumis à la validation du conseil d'école.

Bilan validé.

Les bénéfices de ces actions seront réinvestis pour les enfants de l'école, notamment dans des actions et sorties pédagogiques pour les 3 cycles.

Les justificatifs des factures et des différents dépôts d'argent sont à la disposition des membres du conseil.

➤ Effectifs rentrée 2026

Pour la rentrée de septembre 2026, les effectifs seraient les suivants :

	<i>PS</i>	<i>MS</i>	
Classe de M Mangin	<i>11</i>	<i>10</i>	<i>21</i>
	<i>GS</i>	<i>CP</i>	
Classe de Mme Van Bergen	<i>10</i>	<i>11</i>	<i>21</i>
	<i>CE1</i>	<i>CE2</i>	

Classe de Mme Degrange	10	13	23
	CM1	CM2	
Classe de M Roy	11	10	21
			Total
			86

A noter que les deux premières inscriptions sont des enfants qui n'étaient pas sur la liste des naissances de la commune.

Pour la rentrée 2027, il y a 12 naissances en 2024 enregistrées dans la commune

actuellement :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10	10	11	10	13	11	10	10

Soit un total de 85 enfants

➤ APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Les APC se déroulent tous les mardis soirs de 16h30 à 17h25. Les élèves repérés par les enseignants sont pris en charge par ces derniers pour renforcer certains domaines de compétences comme la lecture, l'orthographe, la résolution de problèmes. Pour la période en cours, 8 enfants sont concernés.

Des APC spécifiques vont être mises en place dès le début de la période 3 et encadrées par Monsieur Mangin. Ces dernières ont pour but d'apporter un soutien dans les domaines du vocabulaire, la prononciation et la syntaxe à des enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. Cette aide sera apporter le vendredi midi (13h-13h30). Elle concerne dans un premier temps les PS et MS.

➤ Stage Réussite (vacances de février)

Le stage RAN (remise à niveau) se déroulera durant les vacances d'hiver, c'est à dire du lundi 16 au jeudi 19 février 2026, à raison de 3h par jour (9h à 12h). Ce stage sera encadré par monsieur Mangin. Les contenus seront élaborés avec monsieur Roy et madame Degrange pour s'adapter au plus près des besoins des enfants. 1 CM2, 2 CM1 et 2 CE2 sont inscrits pour cette session.

➤ Projets pédagogiques

Projet piscine : (en cours) les élèves du CP au CM2 se rendent à la piscine tous les jeudis de 14h00 à 14h40 (dans l'eau). Ils sont répartis en 4 groupes de niveaux et encadrés par les enseignants et 2 maîtres-nageurs. Un merci particulier à l'ensemble des parents qui nous accompagnent sans qui cette activité serait impossible à mettre en place. Merci également à la commune pour le financement des lignes d'eau et des transports.

Projet Country : Cycle pour les CM (et les CE)

Le projet a démarré dans un premier temps chaque mardi, de 11h à 12h. Les élèves de CM1 et CM2 sont encadrés par l'équipe professorale de l'association country de Fauverney, ils apprennent différentes danses (3 jusqu'à présent). Ces apprentissages se poursuivront 1 semaine sur 2 pour aboutir à une grande chorégraphie qu'ils présenteront en fin d'année. Ce projet ne s'arrête pas là puisque les CM, à leur tour, apprennent ces danses aux CE1/CE2. Un grand merci à Evelyne, Nicole et Marjorie.

Projet « apprendre à porter secours » : Monsieur Gautherot, parent d'élèves, professeur en sciences et formateur sur les gestes de premiers secours interviendra auprès des CM1 pour sensibiliser les enfants sur les premiers gestes d'urgence.

Savoir Rouler à vélo : Face aux problématiques de sécurité routière, le Gouvernement a lancé un programme « Savoir Rouler à Vélo ». Cette initiative interministérielle pensée au bénéfice direct des enfants et des familles, est pilotée par la ministre des Sports, avec le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'Intérieur et la ministre des Transports, ainsi que la Sécurité Routière.

Monsieur Roy vient à nouveau de renouveler son partenariat avec la fédération française de cyclotourisme pour la mise en place de cette action, les mardis après-midi. Les dates précises seront communiquées aux parents dès qu'elles seront arrêtées.

Sécurité internet et permis piéton : les gendarmes interviendront, en mars, auprès des élèves de CM pour les sensibiliser aux dangers d'utilisation des réseaux et d'internet plus globalement. Dans le même temps, ils sensibiliseront les CE sur les bonnes pratiques en tant que piétons, usagers de la route.

Liaison CM2 – 6ème : Dans le cadre de la liaison école-collège, les CM réalisent des tracés géométriques inspirés d'artistes qu'ils envoient à une classe de 6ème pour la mise en couleur et inversement. Il y aura également une rencontre sportive réalisée en fin d'année scolaire, les modalités et la date restent à définir. Enfin, les élèves de CM se rendront au collège pour une journée de découverte (date à définir)

Basket-ball : dans le cadre d'un partenariat avec la ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket-ball, les classes de CM et CE bénéficieront d'un cycle (6 séances) de découverte et pratique du basket. Ces interventions se dérouleront courant mai. Monsieur Roy est également en contact avec le président du basket-fauteuil de Dijon afin d'organiser une « journée » de sensibilisation au handicap via le sport.

Gym qui roule : le matériel de la « gym qui roule » sera présent à l'école pour la période allant du 20 avril au 3 juillet. Il est convenu depuis plusieurs années que c'est la commune qui accueille le matériel qui est chargée d'aller le chercher dans l'école précédente. M Cornemillot note les dates et organisera le transfert du matériel entre les 2 écoles. Le matériel sera stocké à l'école durant la période estivale.

Dans la cadre de l'association gym qui roule, les enfants profiteront également du matériel de **kin-ball**, du 23 février au 20 avril.

Projet cirque (maternelle, CP) :

Pour rappel, Ce projet sera encadré par l'école de cirque dijonnaise avec 2 professeurs diplômés.

7 séances pour les 2 classes (PS/MS et GS/CP), soit 14 heures, en période 5 (dernière semaine d'avril).

La salle de motricité sera utilisée pour celles-ci. Une représentation des enfants est programmée, le jour de la fête de l'école, le 20 juin, si la météo le permet.

Dans la continuité de ce projet, les enseignants étudient la possibilité de se rendre à une représentation d'un vrai cirque (sur Dijon), une fois seulement que les séances avec les enfants auront débuté.

➤ Aménagement des écoles

Équipements :

- Installation et démontage du sapin de Noël.
- Installation des dévidoirs à papier toilette (côté asso)
- achat nouvel ordinateur direction
- changement des arbres (cour de récréation)
-

Points d'aménagement à prévoir :

A étudier/prévoir

- Mise en route de la nouvelle alarme dès réception des piles et des codes...
- porte classe CE1/CE2 à régler

- allumage atelier
- nettoyage abords de l'école (entrée direction – préau)
- pose d'un porte manteau (classe de Mme Van Bergen)
- WC maternelles, chasse d'eau à réarmer régulièrement.

Modification du règlement intérieur de l'école

L'équipe pédagogique souhaite apporter des précisions et modifications concernant le point 9 du règlement intérieur de l'école au sujet de l'usage d'objets connectés, après avoir constaté l'utilisation de ces derniers au sein de l'école.

Le texte soumis au conseil d'école est le suivant :

Usage des téléphones portables et objets connectés

Conformément à l'article **L511-5 du Code de l'éducation** et aux principes du règlement type départemental des écoles primaires, **l'utilisation de téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite** dans l'enceinte de l'école ainsi que pendant toute activité scolaire organisée en dehors de celle-ci.

Sont notamment concernés par cette interdiction :

- les téléphones portables,
- les **montres connectées disposant de fonctions de communication** (appels, messages, accès à Internet, géolocalisation),
- les tablettes et autres objets connectés permettant l'envoi ou la réception de données numériques.

Ces appareils doivent être **éteints et rangés dans les cartables** durant toute la durée du temps scolaire. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés ou portés par les élèves à l'école.

Cette règle vise à :

- garantir un climat scolaire serein et sécurisé,
- favoriser l'attention, la concentration et les apprentissages,
- prévenir les usages inadaptés et les atteintes au respect de la vie privée,
- assurer l'égalité entre tous les élèves.

Des **aménagements particuliers** peuvent être accordés aux élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant, lorsque l'utilisation d'un équipement spécifique est prévue dans le cadre d'un projet personnalisé (PAI, PAP, PPS), conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de non-respect de ces dispositions, l'école pourra appliquer une **mesure éducative proportionnée**, pouvant aller jusqu'à la confiscation temporaire de l'appareil et sa restitution à la famille, dans le respect du règlement intérieur.

Le conseil valide la modification du règlement scolaire.

(un courrier à destination des parents est proposée en annexe)

➤ **Sorties scolaires**

CM-CE : un projet de rallye & jeux de piste dans le centre historique de Dijon est en cours d'élaboration. Il permettra sous forme ludique de découvrir le centre ville avec ses monuments chargés d'Histoire, ses endroits insolites et ses multiples lieux de convivialité. En plus de la découverte, ces activités mobiliseront la stratégie, l'observation, l'entraide. Un parcours sur la gastronomie pour les CM, un parcours sur les animaux réels ou imaginaires pour les CE sont également programmés.

Fête de l'école : pour rappel, comme mentionné dans le compte rendu du conseil d'école d'octobre 2025, la fête de l'école se déroulera **le samedi 20 juin 2025 au matin** avec une date de repli en cas de mauvais temps le samedi 27 juin.

Une date pour la réunion préparatoire, ouverte à tous les parents de l'école, sera très prochainement diffusée à l'ensemble des familles (période 4)

➤ **Questions parents d'élèves élus**

Peu de retour au questionnaire envoyé par les parents d'élèves élus (3).

Les parents sont très satisfaits du climat scolaire ainsi que de l'équipe pédagogique.

L'encadrement du périscolaire semble encore soulever des questionnements quant à une discipline trop « stricte », un manque d'organisation qui oblige certains enfants à manger trop vite et donc moins. Monsieur Roy informe qu'il avait invité le directeur du périscolaire au conseil mais que celui-ci n'était pas disponible. Il contactera ce dernier afin d'évoquer avec lui les points soulevés.

Actions prévues d'ici la fin de l'année scolaire :

Journée carnaval le vendredi 6 février : les enfants pourront venir déguisés à l'école.

Soirée Carnaval au Foyer, le vendredi 13 mars. (horaires et organisation à préciser)

Opération dessin d'école : ouverture de la boutique : du 21 avril au 05 mai 2026. la livraison des commandes sera faite la semaine avant la fête des mères (à partir du 21/05)

Prochain Conseil d'école : 9 juin 2026

Le président du Conseil d'école

Représentant des parents d'élèves élus

Note explicative à destination des familles

Usage des téléphones portables et montres connectées à l'école primaire

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise à jour du règlement intérieur de l'école, nous souhaitons vous apporter des **éléments de compréhension clairs et transparents** concernant l'interdiction de l'usage des téléphones portables et des montres connectées pendant le temps scolaire.

1. Un cadre légal national

Cette règle ne relève pas d'une décision locale isolée. Elle s'appuie sur l'**article L511-5 du Code de l'éducation**, qui interdit l'utilisation par les élèves de téléphones mobiles et de tout autre équipement terminal de communications électroniques dans les écoles primaires.

Les montres connectées, dès lors qu'elles permettent de communiquer (appels, messages, connexion Internet, géolocalisation), entrent pleinement dans ce cadre réglementaire.

2. Une règle au service des apprentissages

L'école est un lieu d'apprentissage, de concentration et de socialisation. L'interdiction des objets connectés vise à :

- préserver l'attention et la disponibilité intellectuelle des élèves,
- éviter les distractions pendant les temps de classe,
- favoriser des relations apaisées entre les enfants,
- garantir l'égalité entre tous les élèves, sans distinction d'équipement.

3. Une question de protection des enfants

Les montres connectées peuvent comporter des risques :

- captation d'images ou de sons sans autorisation,
- échanges de messages inadaptés,
- accès non contrôlé à Internet,
- atteinte à la vie privée des autres élèves et des personnels.

L'école a la responsabilité de protéger les élèves et de prévenir ces situations.

4. Communication avec les familles

Nous comprenons le besoin légitime de certains parents de pouvoir joindre leur enfant. Toutefois, **en cas de nécessité**, les familles peuvent contacter l'école, qui transmettra immédiatement toute information importante à l'élève concerné.

De la même manière, l'école s'engage à informer les familles en cas de situation particulière survenue pendant le temps scolaire.

5. Cas particuliers et situations spécifiques

Des aménagements sont naturellement prévus pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant, lorsque l'usage d'un équipement spécifique est inscrit dans un projet personnalisé (PAI, PAP, PPS), conformément à la réglementation.

6. Une règle collective, appliquée avec bienveillance : Cette règle s'inscrit dans une démarche éducative et collective. Elle est appliquée de manière proportionnée et bienveillante, dans l'intérêt de tous les élèves. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension, votre coopération et votre confiance.

L'équipe éducative